

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

10/09/2023

Date d'affichage :

20/10/2023

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :

M. Michel TEREBUS a donné procuration à M. Guy MICLO
M. Jean KARLE a donné procuration à M. Francis COURBOT
Mme Florence FIMBEL a donné procuration à M. Mickaël RONDON
Mme Mélanie BLEICHER a donné procuration à Alexanne CANAL

Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 64

**Demande de
subvention au titre
des Amendes de
Police**

↳ réfection de la
toiture de l'abri-bus
situé face au 3 rue du
Commerce

↳ reconstruction d'un
abri-bus, suite à la
suppression de
l'ancien devenu
dangereux, situé face
au 22 rue du
Commerce

↳ pose de 2 panneaux
photovoltaïques pour
alimenter les 2 radars
pédagogiques

Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux qui seront réalisés en 2024, travaux qui sont présentement sélectionnés et présentés au Conseil Départemental pour obtenir uen subvention dans le cadre des amendes de police :

① **Réfection de la toiture de l'abri bus situé face au n° 3 rue du Commerce**

Le devis ci-joint est présenté par l'entreprise MOREL pour la fourniture et la pose d'un lot couverture bac acier comprenant la réfection d'une partie de la charpente

⇒ Coût : 2.737,82 € HT soit 3.285,38 € TTC.

② **Création d'un nouvel abri-bus, fourniture et pose, sur l'ancienne dalle existante, situé face au n° 22 de la rue du Commerce.**

Le devis pour la création de ce nouvel abri-bus est présenté par Entreprise VIVA WOOD pour la fourniture et pose de cet abri-bus de 2,60 x 3,90 m monopente :

⇒ coût 6.483,17 € HT soit 7.779,80 € TTC.

③ **Fourniture et pose de 2 panneaux photovoltaïques pour alimenter les 2 radars pédagogiques**

En raison de l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 05 h, les batteries branchées sur l'éclairage public ne se rechargent pas suffisamment. En conséquence, les deux radars pédagogiques situés avenue du Général de Gaulle et avenue de Lattre de Tassigny devront être alimentés par deux panneaux photovoltaïques 100 W fournis par l'entreprise I.M.S.

⇒ Coût 1.130,00 € HT soit 1.356,00 € TTC

Soit un total général de 10.350,99 € HT soit 12.421,18 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces projets, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- de réaliser ces travaux sur l'exercice 2024 pour un montant total de **10.350,99 € HT soit 12.421,18 € TTC** ;
- décide de présenter ces dossiers pour obtenir une subvention au taux maximal dans le cadre des « Amendes de Police »
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO



Délibération rendue exécutoire
après transmission en
Préfecture le 19/10/2023

Le Maire,
Guy MICLO

